

Document cadre de l'expérimentation sur le service public régional de l'orientation

Préambule relatif au projet régional de SPRO

I - Charte de l'expérimentation du Service public régional de l'orientation (SPRO)

Préambule

L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne, tout au long de sa vie. Elle se traduit par différentes missions qui sont **l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement**.

Elle vise à favoriser la construction du projet personnel et professionnel, faciliter l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles. Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne d'émancipation et de choix de projet de vie.

Afin d'assurer l'accès universel au droit à l'orientation tout au long de la vie (article L. 6111-3 du Code du travail), **l'État et les Régions assurent de façon conjointe et coordonnée la mise en œuvre du nouveau service public de l'orientation tout au long de la vie, en y associant les partenaires sociaux**.

Le nouveau service public de l'orientation concilie **les besoins de chaque personne**, dans une visée d'acquisition ou de renforcement de son autonomie, et **l'objectif de développement social et économique des territoires**.

Ce document a pour objectif de **définir les valeurs communes et obligations partagées au service de tous les publics** en demande d'orientation ou d'évolution professionnelle.

1) UN SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION REFONDÉ

Il s'agit d'un **service public à compétences partagées, qui s'appuie sur une nouvelle collaboration entre l'Etat et les Régions, avec pour ambition de répondre au mieux aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie. A cette fin, les partenaires sociaux sont associés à la définition d'une vision partagée des enjeux citoyens, sociaux et économiques et des priorités du service public de l'orientation tout au long de la vie, ainsi qu'à sa mise en œuvre**.

L'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur. Il met en œuvre dans ces établissements une politique éducative de l'orientation de façon à développer chez tous les

élèves et étudiants une compétence à s'orienter et permettre la découverte du monde économique et professionnel, grâce à différents dispositifs.

La Région organise le service public régional de l'orientation tout au long de la vie, et coordonne sur son territoire les actions des organismes qui concourent à ce dernier, structurés en réseau, en direction des publics jeunes et adultes.

Tous les partenaires contribuent au nouveau service public de l'orientation, tout en conservant leurs rattachements administratifs et hiérarchiques, leurs spécificités statutaires et leurs missions. Ils mutualisent dans des conditions définies avec la Région les compétences et ressources contribuant au service public régional de l'orientation afin de garantir une meilleure prise en compte des besoins de la personne.

2) DES VALEURS PARTAGEES

Ces valeurs, qui fondent la déontologie des professionnels, doivent :

- s'inscrire dans les principes du service public ;
- s'appliquer à toutes les missions : accueil, information, conseil et accompagnement ;
- structurer l'engagement des acteurs vis-à-vis des publics ;
- garantir la qualité du service rendu par les professionnels, en toute indépendance, en toute impartialité, tout en respectant le choix et l'autonomie de la personne.

→ UNIVERSALITÉ, ÉGALITÉ ET PROXIMITÉ D'ACCÈS :

- Des services gratuits, libres et faciles d'accès, notamment pour les personnes en situation de handicap, organisés en proximité dans chaque territoire ;
- Une continuité de service adaptée aux besoins des publics ;
- Le respect des principes d'égalité homme-femme, de non-discrimination et de la diversité des personnes.

→ NEUTRALITÉ, OBJECTIVITÉ ET RESPECT DE LA PERSONNE :

- Le respect du droit à l'anonymat, du caractère volontaire de la démarche et de la liberté de choix de la personne ;
- La prise en compte de la situation globale de la personne ;
- L'obligation de confidentialité des échanges entre les professionnels ;
- La neutralité de l'accueil, de l'information, du conseil et de l'accompagnement, en dehors de toute publicité sélective en faveur d'un opérateur ou d'une entreprise en particulier.

3) DES OBJECTIFS COMMUNS

Le service public régional de l'orientation participe à la réalisation des objectifs à deux niveaux d'intervention :

→ Assurer un accueil de proximité et une information fiable, actualisée, personnalisée sur les filières, les métiers, la formation, l'emploi, aux niveaux régional, national, européen et international, en :

- prenant en compte tous les publics, quels que soient l'âge, le statut ou la situation ;
- analysant chaque demande en vue de délivrer une première information personnalisée et

anonyme ;

- offrant un panel d'outils d'information sur des supports diversifiés, en libre accès, afin de réaliser des recherches en autonomie ou accompagnées ;
- assurant le lien avec la structure la plus susceptible d'aider et d'accompagner la personne dans la réalisation de son parcours, chaque fois qu'elle le souhaite.

→ **Proposer des services et/ou des prestations de conseil en orientation et un accompagnement aux personnes concernées**, en fonction des besoins et des demandes formulées, et ce tout au long de leur vie en :

- aidant à la définition des parcours et de leurs étapes, tout en élargissant le champ des possibles ;
- organisant la mise en œuvre de ces parcours par la mobilisation des outils d'information, des dispositifs liés à l'emploi et à la formation existants (Région, France, Europe...) et, si nécessaire, d'autres dispositifs et services relevant des politiques publiques (logement, transport, actions sociales, santé...);
- explicitant les informations données, pour faciliter leur appropriation par les usagers afin qu'ils soient en mesure de les mobiliser de manière autonome (dans une perspective d'éducation à l'information et aux médias numériques par exemple) ;
- faisant connaître les métiers, leurs évolutions et leurs conditions de recrutement et d'exercice.

Conclusion

Ce nouveau service public de l'orientation s'inscrit dans un contexte de mutations économiques, sociales et technologiques, d'évolution des métiers et des qualifications. Il contribue au développement de l'économie et de l'emploi du pays et des territoires. Il prend en compte un certain nombre d'enjeux pour les personnes, en particulier pour les publics les plus fragiles :

- Développement de l'autonomie des personnes et facilitation de leur insertion sociale et professionnelle ;
- Acquisition d'une qualification pour tous et accompagnement de l'élévation du niveau de qualification pour chacun tout au long de sa vie ;
- Développement de la mobilité (professionnelle, géographique) en prise avec les besoins des territoires et des publics (mobilité infrarégionale, régionale, interrégionale, européenne et internationale) ;
- Appui à la construction d'un parcours de vie professionnelle et personnelle dans le cadre de mobilités accompagnées ;
- Sécurisation des parcours de formation et des parcours professionnels (capitaliser et reconnaître les acquis, atténuer les ruptures, etc.).

Ce document constitue le socle de référence de l'engagement de tous les acteurs dans la mise en œuvre de l'expérimentation du service public régional de l'orientation.